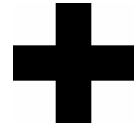




DOW CHEMICAL CANADA INC. FICHE SIGNALÉTIQUE



Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPÉ UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :
05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 1 de 13

Dow (ci-après, et aux fins de cette fiche signalétique seulement, désigne The Dow Chemical Company et Dow Chemical Canada Inc.) vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Dow vous demande de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATION

Nom du produit LIQUIDE DE TREMPÉ UCON(MC) A

1.2 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fournisseur :

Dow Chemical Canada Inc.
1425, rue Vidal Sud, B.P. 3030
Sarnia (Ontario) N7T 8C6

Préparé par : Pour utilisation au Canada, préparé par le Service de gestion de réglementation des produits - Environnement, santé et sécurité.

Téléphone : (450) 652-1015

Révision : 05/19/2004

Date d'impression : 2004 12 20

1.3 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE, 24 HEURES SUR 24 : (519)
339-3711**

Information aux clients : 1-800-331-6451

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 2 de 13

2. INFORMATION SUR LA COMPOSITION

Composant	Numéro CAS	%P/P	Danger
Polyalkylène glycol	Non disponible	< 55%	SIMDUT : non dangereux
Eau	7732-18-5	< 50%	SIMDUT : non dangereux
Nitrite de sodium	7632-00-0	< 3%	comburant; toxique

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 APERÇU DES DANGERS

Apparence Jaune, transparent

État physique Liquide

Odeur Légère

Dangers du produit AVERTISSEMENT!
NOCIF PAR INGESTION - CONTIENT DU NITRITE INORGANIQUE.
LES VAPEURS, LES AÉROSOLS OU LES BROUILLARDS DE CE
PRODUIT, AINSI QUE LES PRODUITS DE DÉGRADATION
THERMIQUE GÉNÉRÉS À TEMPÉRATURE ÉLEVÉE, PEUVENT
IRRITER ET ÊTRE NOCIFS S'ILS SONT INHALÉS.

3.2 EFFETS ÉVENTUELS SUR LA SANTÉ

Effets éventuels d'une seule exposition aiguë

Inhalation À court terme, les vapeurs générées à température ambiante ne devraient avoir aucun effet nocif sur la santé.

Contact avec les yeux Aucun effet nocif selon l'information disponible.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 3 de 13

Contact avec la peau Aucun effet nocif selon l'information disponible.

Absorption cutanée Aucun effet nocif selon l'information disponible.

Ingestion Peut causer arythmie, baisse de tension artérielle, grondement dans les oreilles avec céphalée pulsatile persistante, étourdissements, désorientation, nausées, vomissements, respiration irrégulière accompagnée d'une possibilité d'évanouissements, de convulsions et d'effondrement.

Exposition chronique, prolongée ou répétée

Effets éventuels d'une exposition répétée Aucun effet nocif prévu selon l'information disponible.

Autres effets éventuels d'une exposition Une exposition aux vapeurs, aux aérosols ou aux brouillards générés à température élevée peut entraîner une irritation des yeux et des voies respiratoires, des étourdissements, des nausées et l'inhalation de doses nocives de produit. Une exposition aiguë aux oxydes d'azote peut causer une irritation des voies respiratoires et entraîner la toux, des difficultés respiratoires et d'autres réactions respiratoires.

État de santé aggravé par l'exposition

Les personnes atteintes de carence en glucose-6-phosphate-déshydrogénase sont plus sensibles aux effets toxiques des nitrites.

Pour de l'information d'ordre toxicologique et des renseignements additionnels sur les effets potentiels sur la santé, consulter la section 11.

3.3 EFFETS ÉVENTUELS SUR L'ENVIRONNEMENT

Pour toute information écologique, consulter la section 12.

4. PREMIERS SOINS

4.1 INHALATION

Sortir la victime au grand air.

4.2 CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux à fond à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact.

4.3 CONTACT AVEC LA PEAU

Laver la peau à grande eau.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 4 de 13

4.4 INGESTION

Si la victime est pleinement consciente, lui rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire deux verres d'eau et faire vomir. Seuls le personnel médical ou les secouristes d'expérience devraient entreprendre ces interventions. Obtenir des soins médicaux.

4.5 INFORMATION À L'USAGE DU MÉDECIN

Le principal danger de ce produit est attribuable au nitrite qu'il contient. Donner de l'oxygène pour soulager les maux de tête et remédier à la sensation généralisée de faiblesse. Au cours des vingt-quatre premières heures, évaluer la concentration de méthémoglobine dans le sang toutes les trois à six heures. En vingt-quatre heures, tout devrait rentrer dans l'ordre.

L'administration intraveineuse de bleu de méthylène en une dose de 2 mg/kg peut faire partie du traitement contre la méthémoglobine toxique. En une heure, on devrait constater une amélioration. On peut répéter la dose si nécessaire. Autrement, à la suite d'une exposition, tout traitement devrait viser à maîtriser les symptômes et s'orienter vers la surveillance de l'état clinique du patient.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ - CONSULTER LA SECTION 9, PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

5.2 MOYENS D'EXTINCTION

Ininflammable (solution aqueuse). Une fois l'eau évaporée, le reste du produit brûlera. Pour les gros incendies, utiliser de la mousse antialcool ou universelle selon les recommandations du fabricant. Pour les petits incendies, utiliser du gaz carbonique ou de la poudre chimique.

5.3 TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Ne pas arroser de plein fouet les feux en nappe; un jet d'eau ou de mousse dirigé dans un liquide chaud en combustion peut faire écumer le liquide et activer l'incendie.

5.4 ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE PROTECTION POUR LES POMPIERS

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

5.5 RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Des oxydes d'azote peuvent être produits au cours d'un incendie.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 5 de 13

5.6 PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

La combustion peut dégager les produits suivants : Oxydes de carbone et d'azote. Cf. section 3.2 - Autres effets éventuels d'une exposition. Le monoxyde de carbone est très toxique par inhalation; en concentration suffisante, le gaz carbonique peut provoquer l'asphyxie. Une exposition aiguë aux produits de combustion peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Cf. section 8.2 - Protection personnelle (Ventilation).

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement :

Nettoyer les petits déversements avec de grandes quantités d'eau. Recueillir les gros déversements en vue de l'élimination.

Précautions personnelles : Porter un équipement de protection approprié. Cf. section 8.2 - Protection personnelle.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 MANIPULATION

Manipulation générale

Ne pas ingérer.

Éviter de respirer les vapeurs, les aérosols et les brouillards.

Tenir le contenant fermé.

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Se laver à fond après manipulation.

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.

Ventilation

De la vapeur d'eau et de petites quantités de vapeurs organiques peuvent être produites durant le trempage. Si on laisse les vapeurs s'accumuler, elles pourraient être irritantes et toxiques.

Afin de prévenir l'irritation et l'accumulation de vapeurs, il faudrait assurer une ventilation adéquate du lieu de travail; ceci peut nécessiter l'utilisation d'un système spécial de ventilation locale dans l'environnement immédiat où il y a émission de vapeurs.

Autres précautions

Ne pas mélanger avec des amines. Une nitrosamine peut se former et causer le cancer.

Lorsque ce produit est brûlé dans des conditions où la combustion est relativement complète, il produira principalement du gaz carbonique et des vapeurs d'eau. Si le produit est surchauffé

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 6 de 13

(dégradation thermique) mais qu'il ne brûle pas, il produira entre autres des acides organiques (acides formique et acétique), des aldéhydes, des esters, des cétones, etc. Ces vapeurs ou fumées peuvent être très irritantes pour les yeux, le nez et la gorge. Une ventilation spéciale peut s'avérer nécessaire. En utilisation normale, aucun équipement de protection respiratoire ne devrait être nécessaire mais un appareil respiratoire autonome devrait être disponible en cas d'urgence. De petites quantités de vapeurs organiques peuvent se former par l'oxydation des liquides de trempe. Ces vapeurs pourraient irriter ou être toxiques si elles étaient libérées dans un endroit mal ventilé. On devrait maintenir une bonne ventilation dans les endroits entourant les réservoirs de trempage.

7.2 ENTREPOSAGE

Un entreposage à température ambiante est recommandé. Le produit gèle à -0°C ($\sim 32^{\circ}\text{F}$) et devient très visqueux à des températures supérieures au point de congélation.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

8.1 LIMITES D'EXPOSITION

Aucune limite établie par l'OSHA, l'ACGIH ou par Dow.

8.2 PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire : Aucune protection ne devrait être nécessaire à basse température. Cf. section 7.1 - Autres précautions

Ventilation : De la vapeur d'eau et de petites quantités de vapeurs organiques peuvent être produites durant le trempage. Si on laisse les vapeurs s'accumuler, elles pourraient être irritantes et toxiques. Afin de prévenir l'irritation et l'accumulation de vapeurs, il faudrait assurer une ventilation adéquate du lieu de travail; ceci peut nécessiter l'utilisation d'un système spécial de ventilation locale dans l'environnement immédiat où il y a émission de vapeurs.

Protection pour les yeux : Lunettes de sécurité

Gants de protection : Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 7 de 13

Autres équipements de protection : Douche oculaire, douche d'urgence

||

8.3 MESURES D'INGÉNIERIE

Faire un bon entretien des locaux et adopter des pratiques de génie industriel acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide

Apparence : Jaune, transparent

Odeur : Légère

Point d'éclair - vase clos : *Pensky-Martens, vase clos ASTM D 93* Néant.

Limites d'inflammabilité dans l'air :

Inférieure *Indéterminé, système aqueux*

Supérieure *Indéterminé, système aqueux*

Température d'auto-inflammation : *Présentement non disponible.*

Tension de vapeur : 14 mmHg 20 °C

Point d'ébullition (760 mm Hg) : 102.1 °C 215.8 °F

Densité de vapeur (air = 1) : 1.3

Densité (H₂O=1) : 1.092 20 °C / 20 °C

Point de congélation : -16 °C 3 °F

Point de fusion : *Sans objet (pour les liquides)*

Solubilité dans l'eau (en poids) : 100 % 20 °C

pH : *Sans objet.*

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 8 de 13

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : 1

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 STABILITÉ/INSTABILITÉ Stable.

Substances incompatibles : Habituellement inerte; cependant, éviter les bases fortes à des températures élevées, les acides forts, les oxydants forts et les produits réagissant avec les composés hydroxylés. Si on laisse le pH de ce produit tomber sous 6,5, soit en raison de l'ajout d'acide ou d'une forte oxydation, des oxydes d'azote peuvent se former.

Décomposition thermique : Lorsque ce produit est brûlé dans des conditions de combustion relativement complète, il produit principalement du gaz carbonique et des vapeurs d'eau. Si le produit est surchauffé (dégradation thermique) mais qu'il ne brûle pas, il produira entre autres des acides organiques (acides formique et acétique), des aldéhydes, des esters, des cétones, etc. Ces vapeurs ou fumées peuvent être très irritantes pour les yeux, le nez et la gorge. Une ventilation spéciale peut s'avérer nécessaire. Cf. section 8.2 - Protection personnelle (Ventilation).

10.2 POLYMÉRISATION DANGEREUSE Ne se produira pas.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TOXICITÉ AIGUË

VOIE ORALE	Nitrite de sodium	rat; DL50 = 1267 mg/kg
Toxicologie du composant		rat; DL50 = 180 mg/kg

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 9 de 13

INHALATION Nitrite de sodium ; rat; 4 heures; CL50 = 5500 mg/m3
Toxicologie du composant

DONNÉES IMPORTANTES ET PORTÉE POSSIBLE SUR LES HUMAINS

Ce produit contient du nitrite de sodium qui peut réagir avec les amines et former une nitrosamine. Il a été démontré que certaines nitrosamines sont cancérogènes pour les animaux de laboratoire.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT

DBO (% de consommation d'oxygène)

	Jour 5	Jour 10	Jour 15	Jour 20	Jour 28/30
	3 %	15 %		23 %	

12.2 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité pour les micro-organismes

Inhibition bactérienne; CI50

Résultat en valeur : > 1000 mg/L

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Daphnie; 48 h; CL50

Résultat en valeur : 4289 mg/L

12.3 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Demande théorique d'oxygène - mesurée : 0.95 mg/mg

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPÉ UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 10 de 13

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 ÉLIMINATION

NE JETER DANS AUCUN ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS AUCUN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. DOW N'A AUCUN CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE GESTION NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 2 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE (Composition/Information sur les ingrédients). POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants : Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique. À titre de service pour ses clients, Dow peut fournir le nom de ressources capables d'aider à identifier les entreprises en gestion de déchets et les différentes installations qui se spécialisent dans le recyclage, le retraitement ou la gestion des produits chimiques et plastiques, et qui s'occupent des fûts usagés. Pour plus de détails, appelez le Groupe d'information aux clients de Dow au 1-800-258-2436 ou au 1-989-832-1556 (U.S.), ou au 1-800-331-6451 (Canada).

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1 TMD - CANADA

PETIT CONTENEUR

Désignation exacte pour l'expédition : NON RÉGLEMENTÉ

GRAND CONTENEUR

Désignation exacte pour l'expédition : NON RÉGLEMENTÉ

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toute l'information ou de toutes les exigences spécifiques à la réglementation ou aux opérations reliées à ce produit. Un représentant des ventes ou du service à la clientèle autorisé peut vous fournir de l'information supplémentaire sur les systèmes de transport. Il incombe à l'organisme chargé du transport de respecter toutes les lois et tous les règlements régissant le transport du produit.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPÉ UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 11 de 13

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

15.1 FÉDÉRAL/PROVINCIAL

INFORMATION CONCERNANT LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX : CLASSIFICATION SIMDUT

Selon le SIMDUT, ce produit n'est pas contrôlé.

INFORMATION CONCERNANT LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX : INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ce produit contient des ingrédients qui sont des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients (Loi sur les produits dangereux, sections 13 et 14, Canada). Ces ingrédients sont :

Composant	Numéro CAS	Quantité
Nitrite de sodium	7632-00-0	>= 1.0000 <= 3.0000%

INFORMATION CONCERNANT LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX : CONFORMITÉ AVEC LE RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT (TSCA)

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés en vertu du règlement 40 CFR 720.30.

COV : Composants volatils = substances dont la tension de vapeur est supérieure à 0,5 mm Hg à 104°C (219,2°F)

|| 0.00 g/l COV

Cette section fournit diverses informations réglementaires sur ce produit, y compris sur ses composants. Elle ne couvre pas nécessairement tous les règlements. Il incombe à l'utilisateur de connaître toutes les lois et tous les règlements régissant l'utilisation de ce produit et de s'y conformer.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :
05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 12 de 13

16. AUTRE INFORMATION

16.1 INFORMATION ADDITIONNELLE

INFORMATION ADDITIONNELLE : Pour obtenir de l'information santé-sécurité supplémentaire sur ce produit, communiquez le Groupe d'information aux clients de Dow au 1-800-258-2436 (U.S.) ou au 1-800-331-6451 (Canada).

Demandez la brochure suivante :

UCON Fluids and Lubricants (brochure sur la famille de produits). Renseignez-vous sur la disponibilité de bulletins sur des produits spécifiques et sur leurs utilisations finales.

16.2 SYSTÈME D'ÉVALUATION DES DANGERS

NFPA cotes pour ce produit : H - 0 F - 0 R - 0

Ces cotes font partie d'un programme spécifique de communication des dangers; il ne faudrait pas tenir compte de ces cotes si le personnel n'a pas reçu la formation nécessaire sur ce système d'évaluation des dangers. Il faudrait connaître les programmes qui s'appliquent à votre lieu de travail.

16.3 UTILISATIONS RECOMMANDÉES ET RESTRICTIONS

Liquide de trempe

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

16.4 RÉVISION

Version : 5.0

Révision : 05/19/2004

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : LIQUIDE DE TREMPE UCON(MC) A

Date d'entrée en vigueur :

05/19/2004

No de la FS : 1372

Page 13 de 13

16.5 LÉGENDE

Bactéries NA	Bactéries non adaptées
F	Feu
H	Santé
NHI	Norme d'hygiène industrielle
N/D	Non disponible
NFPA	National Fire Protection Association
O	Comburant
R	Réactivité
SF	Secret de fabrication
VOL/VOL	Volume/volume
W	Réactif dans l'eau
P/P	Poids/poids

AVIS : Dow exhorte chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de l'étudier à fond et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information ci-incluse est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite., Les exigences réglementaires sont sujettes à modifications et peuvent différer d'un endroit à l'autre. Il incombe à l'acheteur et à l'utilisateur de s'assurer que leurs activités respectent toutes les lois fédérales, provinciales et locales, de même que celles des états. L'information présentée dans ce document se rapporte uniquement au produit tel qu'il est expédié. Puisque les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle de Dow, l'acheteur et l'utilisateur ont donc l'obligation d'établir les conditions nécessaires à une utilisation sans risque du produit., En raison de la prolifération de sources desquelles il est possible d'obtenir de l'information comme, par exemple, des fiches signalétiques propres à un fabricant, Dow n'est pas responsable et ne peut se tenir responsable des fiches obtenues de sources extérieures à son entreprise. Si vous avez en votre possession une fiche de Dow obtenue de telle façon, ou si vous craignez qu'elle soit périmée, veuillez communiquer avec Dow afin d'obtenir la plus récente version.